

DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



JEUDI 17 ET VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66



SOMMAIRE

- **DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2024**

- Les principales propositions en recettes
- Les principales propositions en dépenses
- Impact sur les équilibres financiers

- **ZOOM SUR LES DOSSIERS**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Feuille de route Biothérapies et Bioproduction 2024-2028

LYCEES

- Dotations de fonctionnement des lycées et des EPLE de Bourgogne-Franche-Comté pour 2025

DÉCISION MODIFICATIVE N°2



CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Décision modificative n°2 pour 2024

Le projet de décision modificative soumise au vote des élus s'élève à – 37,6 M€ en crédits de paiement en dépenses et à – 14,8 M€ en recettes.

En recettes, cette décision modificative traduit la fragilité des ressources régionales. C'est surtout le cas pour la recette de TVA, première ressource de la région, qui subit un ralentissement significatif. Le tassement des encaissements, bien inférieurs aux prévisions du Gouvernement, et la conjoncture économique fragile, sont sources d'inquiétudes sur notre prospective financière.

En dépenses, on constate principalement en section d'investissement des annulations de crédits de paiement, faisant suite à des décalages par les maitres d'ouvrage dans la réalisation des opérations (dans le cadre des actions du PAIR par exemple). La plupart de ces mouvements de crédits correspondent à des modifications techniques d'échéanciers de paiement, sans remise en cause du niveau de l'intervention régionale sur les opérations.

Par ailleurs, les inscriptions de crédits supplémentaires pour Effilogis illustrent les besoins d'investissements pour la transition écologique et les efforts financiers de la Région sur cette priorité.

DM2 tous mouvements

| TOTAL DM2 | AP/AE | CP 2024 | re c e t t e s |
|----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Fonctionnement | 1 792 889,00 | -1 591 139,06 | -3 296 713,78 |
| Investissement | -24 239 121,79 | -35 994 623,63 | -11 493 901,09 |
| Total | -22 446 232,79 | -37 585 762,69 | -14 790 614,87 |

DM2

Hors fonds européens en dépenses et en recettes
Hors PRIC et reprises sur provisions en recettes

| TOTAL DM2 | AP/AE | CP 2024 | re c e t t e s |
|----------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 1 792 889,00 | -865 780,28 | -4 810 447,00 |
| Investissement | -24 239 121,79 | -18 566 225,54 | 5 934 497,00 |
| Total | -22 446 232,79 | -19 432 005,82 | 1 124 050,00 |

CP = crédits de paiement, CPF pour la section de fonctionnement, CPI pour la section d'investissement.
AP (autorisations de programme) et AE (autorisations d'engagement) = engagements pluriannuels

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

➔ Les principales propositions en recettes

Produit de TVA : – 13,3 M€

La prévision du budget primitif 2024 retient une évolution de + 3 %, plus prudente que la prévision du PLF 2024 (+ 4,5 %) et que le programme de stabilité transmis par le Gouvernement à la Commission européenne en avril dernier (+ 3,2 %).

Au regard des encaissements du premier semestre, la tendance est nettement moins dynamique, ce qui conduit à retenir une évolution plus prudente de + 1 %. En volume, cela représente une annulation de 13,3 M€, qui ramène le produit prévisionnel à 699 M€.

Certificats d'immatriculation : + 5,9 M€

L'ajustement de la prévision prend en compte l'amélioration des encaissements au cours des sept premiers mois, qui est issue notamment d'une évolution plus favorable des immatriculations et de l'effet de la suppression de l'exonération des véhicules hybrides (avec un parc en progression constante).

Il est proposé un ajustement de + 7 M€, pour un produit prévisionnel 2024 attendu à 118 M€.

Divers ajustements au titre des recettes spécifiques ou exceptionnelles :

- ➔ Transports & Mobilités : + 9,8 M€ en investissement dont + 7,3 M€ de recettes attendues de SNCF Voyageurs dans le cadre des cinq conventions de financement portant sur l'acquisition de 48 rames Régiolis et + 2,5 M€ de recettes liées à des cessions de matériel roulant à quatre autres Régions.
- ➔ Patrimoine et gestion immobilière des lycées : – 2,9 M€ en investissement ; il s'agit pour l'essentiel de recettes dont le versement interviendra sur l'exercice 2025, principalement au titre de la dotation régionale d'investissement (DRI) dans le cadre du plan de relance de l'Etat pour les travaux de rénovation et modernisation d'une quinzaine de lycées ainsi que du CREPS à Dijon (soit – 2,9 M€).
- ➔ Formation professionnelle des demandeurs d'emploi : + 719 K€ en fonctionnement, dont + 599 K€ correspondant à un complément de la contribution de l'Etat relative au solde de la convention PRIC 2021 et + 120 K€ au titre de l'avance sur la convention 2024 de l'Agefiph.

➔ Les principales propositions en dépenses

En section d'investissement, les annulations représentent – 24 M€ en autorisation de programme et – 36 M€ en crédits de paiement. Elles font principalement suite à des décalages dans la réalisation des opérations.

En crédits de paiement, les principaux mouvements portent sur les secteurs suivants :

- ➔ **Transformation numérique** : décalage sur 2025 des crédits PAIR notamment (– 2,5 M€), des crédits liés au datacenter de l'UB et à Réadaptic (– 1,3 M€) ainsi que des crédits BFC Connect suite au retard constaté sur la contractualisation de nouveaux IRU Fibre dans le Doubs et dans le Jura (– 1,5 M€) = – 5,4 M€ ;

- **Culture, sport, jeunesse** : décalage des crédits sur le volet « patrimoine » notamment (– 4,9 M€), sur le volet « culture » (cinéma et développement culturel – 809 K€) et sur le volet « jeunesse » (emplois d'utilité sociale – 300 K€) = – **5,2 M€** ;
- **Enseignement supérieur** : annulation de crédits au titre du CPER 21-27 sur les projets « Maison du numérique », « Rénovation de la résidence Beaune » et « Extension ISIFC » (– 2 M€) et décalage sur 2025 des crédits PAIR liés à la rénovation énergétique et à l'aménagement des campus régionaux, ainsi qu'à plusieurs dossiers du secteur sanitaire et social sur la pédagogie innovante et les outils numériques (– 1,8 M€) = – **3,8 M€** ;
- **Environnement** : report en 2025 des crédits PAIR, sur les mesures « plan déchets » et « eaux et milieux aquatiques » = – **3,4 M€** ;

La décision modificative consacre des moyens supplémentaires aux secteurs de la transition énergétique et de l'aménagement du territoire, au regard du volume de dossiers attendu d'ici la fin de l'année :

- **Transition énergétique** : besoin complémentaire sur le volet Effilogis notamment, en faveur des bailleurs sociaux et des collectivités » = + **4,2 M€** ;
- **Aménagement du territoire** : niveau de réalisation plus élevé sur les programmes « Bourg centre », « Contrats de territoire » et « Territoires en action (TEA) volet métropolitain » = + **3,2 M€**.

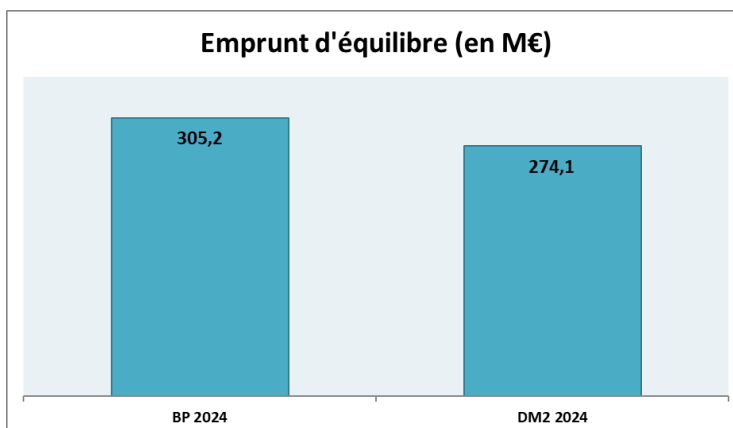
En autorisations de programme, des modifications sont proposées au regard des affectations d'ici la fin de l'exercice. Pour l'essentiel, ces annulations seront sans impact sur l'enveloppe globale du PPI, s'agissant de décalage sur les années ultérieures. Les principaux postes concernés sont les suivants :

- **Enseignement supérieur** : mise en œuvre du CPER 21-27 = – **10 M€** ;
- **Investissements dans les lycées** = – **6 M€** ;
- **Economie** : annulation sur les biothérapies, flottes H2 et programme Partenariat EPCI Immobilier foncier notamment = – **5 M€** ;
- **Culture, sport, jeunesse** = – **1,6 M€**.

En section de fonctionnement, le volume d'ajustements est globalement limité, à raison de + 1,8 M€ en AE et – 1,9 M€ en CPF.

➔ **Impact de la DM2 sur les équilibres financiers : une réduction de l'emprunt d'équilibre**

Afin de respecter une trajectoire soutenable, les impacts de la DM2 sont affectés à la réduction de l'emprunt d'équilibre prévu au budget. Le projet de décision modificative conduit à une baisse de 22,8 M€ de l'emprunt, qui évolue ainsi de 296,9 M€ à 274,1 M€.



Après les modifications de la DM2, le montant de l'épargne brute (autofinancement) est en légère diminution, pour se situer à 207,3 M€.

Le niveau d'investissement reste élevé en 2024. Après DM2, il s'établit à 577 M€ (*hors remboursement du capital la dette, avant taux de réalisation*).

ZOOM SUR LES DOSSIERS



CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Feuille de route Biothérapies et Bioproduction 2024-2028

Après les Assises de lancement de la démarche, le 13 mars 2024, 8 ateliers collectifs ont permis de travailler avec l'ensemble des acteurs pour définir les atouts et les domaines de spécialisation de la filière des biothérapies en région à promouvoir aux niveaux national et international.

Ces travaux ont permis de définir des orientations qui sont déclinées dans une feuille de route présentée à la profession et aux acteurs locaux le 24 septembre 2024. Elle porte ainsi les ambitions de la Bourgogne-Franche-Comté pour développer en région l'écosystème favorable à une médecine personnalisée et de précision.

La BFC, des atouts incontestables pour le développement de la filière

La Bourgogne-Franche-Comté, riche de son écosystème composé d'instituts de recherche, de laboratoires, d'hôpitaux, et d'entreprises régionales, dispose de nombreux atouts pour devenir un acteur clé dans ce domaine d'avenir.

D'abord parce que la région possède des compétences déjà mondialement reconnues dans deux domaines de thérapies innovantes : les thérapies cellulaires, tissulaires et géniques d'une part et la théranostique d'autre part.

En appui de ces deux domaines de spécialisation, la région peut compter sur des fournisseurs exceptionnels de technologies disruptives, des fournisseurs de biocomposants, comme RD Biotech, à Besançon, qui est le seul fournisseur français d'ADN plasmidique, ou encore Chematech, à Dijon, issu du laboratoire ICMUB, qui fabrique des agents chélatants pour la radiothérapie interne vectorisée.

Ensuite parce que la Bourgogne-Franche-Comté, terre de savoir-faire avec Pasteur ou berceau de la mécanique de précision avec l'horlogerie, sait industrialiser l'infiniment petit, une expertise essentielle dans le domaine des bio- thérapies.

Un positionnement régional ambitieux

Dans cette dynamique, la région Bourgogne-Franche-Comté animée par la volonté de créer de nouvelles filières économiques s'appuyant sur le savoir-faire industriel local et les synergies entre les secteurs de la santé, des microtechniques et la recherche publique et privée, a décidé de soutenir pleinement la filière des biothérapies et de lancer ce nouveau chantier.

➔ **L'ambition est de faire de la filière des biothérapies en Bourgogne-Franche-Comté un leader sur les marchés national et international en augmentant nos capacités de production, et offrir aux patients des thérapies innovantes avec un accès équitable pour de meilleurs traitements.**

La feuille de route Biothérapies et Bioproduction 2024-2028 résulte d'une concertation collective. Elle vise à clarifier et renforcer la visibilité des atouts régionaux et à attirer de nouveaux projets et talents dans le domaine, marquant un pas décisif pour l'avenir des biothérapies en Bourgogne-Franche-Comté.

Les trois ambitions régionales à travers la Feuille de route Biothérapies et Bioproduction :

- Augmenter le nombre de candidats médicaments thérapeutiques grâce à des capacités de bioproduction développées
- Améliorer l'accès des patients aux thérapies innovantes grâce au développement de la recherche clinique translationnelle
- Améliorer la notoriété et la visibilité de la filière régionale pour se positionner comme terre d'accueil de projets et d'investissement

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

LYCÉES



Dotation de fonctionnement des lycées et des EPLE de Bourgogne Franche-Comté pour 2025

La Région est en responsabilité du financement du fonctionnement des lycées publics. A ce titre, elle doit notifier, avant le 1^{er} novembre de chaque année, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des 128 lycées publics dont elle a la charge et qui accueillent plus de 85 000 élèves. La DGF 2025 sera marquée par une hausse très importante, afin de contrer les effets de l'inflation, en particulier sur les prix des énergies.

La dotation de la Région couvre l'ensemble des charges fixes et des dépenses courantes de l'établissement, principalement le chauffage, l'électricité, les contrats de maintenance, le petit entretien, les matériels administratifs et pédagogiques.

Cette dotation s'établit dans une période marquée par l'envolée des prix de l'énergie et une forte inflation.

D'importants efforts de sobriété énergétique réalisés par les lycées depuis 2021, en application des consignes communiquées par la Région ou élaborés avec la participation active des élèves, des agents régionaux et de l'ensemble des communautés éducatives, qui ont permis une baisse de la consommation énergétique (Kwh) de l'ordre de 16 % entre 2021 et 2023 à l'échelle de l'ensemble des établissements. **Cependant les factures d'énergies demeurent en hausse en raison de l'inflation.**

La dotation 2025, globale et forfaitaire, est établie selon une grille de calcul qui vise à :

- favoriser la sobriété énergétique,
- se référer à des constats, et non à des prévisions ou des estimations,
- prendre en compte certaines données spécifiques (« effet de seuil » pour les petits établissements, nombre de contrats d'entretien souscrits...).

Pour 2025, la dotation globale de fonctionnement versée aux lycées s'élève à :

→ **58 247 241 euros**, dont :

- 51 400 511 euros pour les lycées de l'Education nationale
- 6 846 730 euros pour les lycées agricoles

Cette dotation est en augmentation de **+ 26 %** par rapport à l'année précédente.

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

***Ma Région /
avancer, partager /***